

**Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.**

**La présentation du bilan pour la mission reprend :**

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission.

**Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :**

**Le bilan stratégique du programme détaille :**

- la présentation du programme ;
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

**Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :**

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

**Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :**

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

**L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

**Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>MISSION PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES</b>	<b>4</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION</b>	<b>5</b>
PRESENTATION DE LA MISSION	5
<b>PRESENTATION DES RECETTES MOBILISEES ET DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>6</b>
EQUILIBRE DU COMPTE PRESTATIONS FAMILIALES	6
RECAPITULATION DES RECETTES REALISEES	6
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	6
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	6
<b>AIDE A L'ENFANCE</b>	<b>8</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>9</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	9
PRESENTATION DES ACTIONS	9
ACTION N° 1 : ALLOCATIONS FAMILIALES	9
ACTION N° 2 : ALLOCATIONS DE SALAIRES UNIQUES	9
ACTION N° 3 : ALLOCATIONS DE RENTREE SCOLAIRE	9
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	11
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>12</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	12
<b>AIDE A LA MATERNITE</b>	<b>13</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b>	<b>14</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME	14
ACTION N° 1 : ALLOCATIONS PRENATALES	14
ACTION N° 2 : PRIMES A LA NAISSANCE	14
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	15
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b>	<b>17</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	17

# MISSION PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES

# BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission est portée par le **MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLIQUES**.

## PRESENTATION DE LA MISSION

---

### PERIMETRE DE LA MISSION

---

Cette mission a vocation à retracer les opérations relatives aux prestations familiales gérées par la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat. Un compte d'affectation spécial a pour but de retracer un ensemble d'opérations budgétaires tout en formant un ensemble cohérent, et de mettre en face des dépenses, un ensemble de recettes particulières qui sont par nature en relation directe avec les dépenses. La mission du compte d'affectation spécial (CAS) consiste à répondre à l'ensemble des besoins, des attentes et des aspirations dans les domaines des prestations familiales et sociales.

Ce compte, dénommé CAS « Prestations Familiales et Sociales », mis en place en 2016, apporte une présentation budgétaire agrégée et détaillée de l'ensemble des prestations servies aux agents en activités et aux pensionnés : allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation de salaire unique, allocations prénatales, prime à la naissance et allocation de soutien familiale.

Cette mission est mise en œuvre par la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat.

Elle a pour but de :

- Permettre à tous les agents publics de bénéficier des prestations familiales et sociales ;
- Contribuer à la compensation financière des charges de familles ;
- Encourager et participer à l'éducation des enfants des assurés ;
- Contribuer à la protection des enfants les plus vulnérables ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Elle vise principalement à garantir aux agents du secteur public la couverture sociale nécessaire, constitutive d'un investissement social de l'Etat.

Cette mission comprend deux (2) programmes : aide à l'enfance et aide à la maternité.

### PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

---

Le principal texte de référence est la loi n°007 du 09 août 2017 fixant le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents de l'Etat et leurs ayants droits.

## PRESENTATION DES RECETTES MOBILISEES ET DES MOYENS CONSOMMES

Conformément à l'article 55 de la LOLFEB, les CAS pensions peuvent être abondés sans limitation par des crédits du budget général.

### EQUILIBRE DU COMPTE PRESTATIONS FAMILIALES

Conformément aux données produites par la Caisse, le compte prestations familiales s'équilibre comme présenté ci-après.

Nature de la recette	Exécution 2 019	LFR 2020	Exécution 2020	Titres et catégories	Exécution 2 019	LFR 2020	Exécution 2020	Soldes
Compte "Prestation familiales et sociales"	17 830	16 500	17 900	Comptes "Prestation familiales et sociales"	17 830	16 500	17 900	0
Titre 3. Cotisations sociales	17 830	16 500	17 900	Allocations familiales	17 830	16 500	17 900	

Les données ci-dessus présentent une exécution des prestations familiales au terme de l'exercice 2020 à **17 970 580 800 FCFA**. Ce niveau d'exécution intègre l'ensemble des prestations familiales des actifs et des pensionnés.

### RECAPITULATION DES RECETTES REALISEES

Les recettes du CAS Prestations Familiales se composent essentiellement de la part employeur de l'Etat aux titres des charges des prestations familiales.

### RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2020 (a)	AE engagées en 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2020 ©	CP consommés en 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>N° : 62.985 Aide à l'enfance</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>17 800 000 000</b>	<b>-5 800 000 000</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>17 800 000 000</b>	<b>-5 800 000 000</b>
62.985.1 Allocation familiale		11 950 000 000			11 950 000 000	
62.985.2 Allocation salaire unique		1 360 000 000			1 360 000 000	
62.985.3 Allocation rentrée scolaire		4 490 000 000			4 490 000 000	
<b>N°62.986 Aide à la maternité</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>4 410 000 000</b>	<b>4500 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>4 410 000 000</b>
62.986.1 Allocation prénatale		60 000 000			60 000 000	
62.986.2 Prime à la naissance		30 000 000			30 000 000	
<b>Total pour la mission 62</b>	<b>16 500 000 000</b>	<b>17 900 000 000</b>	<b>-1 390 000 000</b>	<b>16 500 000 000</b>	<b>17 900 000 000</b>	<b>-1 390 000 000</b>

#### Explication des principaux écarts :

Le mécanisme d'octroi des droits via la CNAMGS et l'instauration du certificat de scolarité pour le paiement de l'allocation rentrée scolaire contribuent à contenir la dépense de prestation familiale. On note une légère de 70 000 000 FCFA du montant global des prestations familiales par rapport à 2019.

Le taux d'exécution de ce programme est 108,48%. En effet, l'inscription budgétaire reste en deçà des prévisions d'exécution de la CPPF qui était de 18 500 000 000 FCFA.

### RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2020 (a)	AE engagées en 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2020 ©	CP consommés en 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>N°62.985 : Aide à l'enfance</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>17 800 000 000</b>	<b>-5 800 000 000</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>17 800 000 000</b>	<b>-5 800 000 000</b>
Titre 4. Dépenses de transfert	12 000 000 000	17 800 000 000	-5 800 000 000	12 000 000 000	17 800 000 000	-5 800 000 000

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
<b>N°62.986 : Aide à la maternité</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>4 410 000 000</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>4 410 000 000</b>
Titre 4. Dépenses de transfert	4 500 000 000	90 000 000	4 410 000 000	4 500 000 000	90 000 000	4 410 000 000
<b>Total pour la mission 62: Prestations familiales et sociales</b>	<b>16 500 000 000</b>	<b>17 900 000 000</b>	<b>-1 390 000 000</b>	<b>16 500 000 000</b>	<b>17 900 000 000</b>	<b>-1 390 000 000</b>

**Explication des principaux écarts :**

L'ensemble des prestations familiales est exécuté dans le titre 4. En effet, pour 2020, des efforts de maîtrise de la dépense des prestations familiales et sociales ont été effectués par la CPPF.

# AIDE A L'ENFANCE

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

---

### PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le périmètre du programme est le même que celui de la mission. Le programme aide à l'enfance est mis en œuvre par la CPPF.

Les missions assignées aux dispositifs en faveur des familles devront évoluer au cours du temps. De ce fait, les prestations familiales constituent un soutien financier au sein de chaque cellule familiale.

C'est ainsi qu'à travers ce programme l'Etat vient aider les familles dans leur vie quotidienne, faciliter, en particulier, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Aussi ce programme ambitionne-t-il de développer la solidarité envers les plus vulnérables, dont les enfants handicapés.

A titre principal, ce programme vise à apporter un soutien financier aux familles des agents de l'Etat dont les enfants ont moins de 21 ans pour garantir leur avenir et les mettre à l'abri des situations susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

## PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme sont :

### ACTION N° 1 : ALLOCATIONS FAMILIALES

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement des allocations familiales. Elles visent à compenser les charges financières induites par la présence d'enfants au sein d'un ménage.

### ACTION N° 2 : ALLOCATIONS DE SALAIRES UNIQUES

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement de l'allocation salaire unique. Il vise à soutenir les ménages ayant un seul revenu professionnel.

### ACTION N° 3 : ALLOCATIONS DE RENTREE SCOLAIRE

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement de l'allocation rentrée scolaire. Elle permet d'apporter un soutien financier aux familles pour faire face aux dépenses liées à la scolarité de l'enfant à charge.



## ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'objectif principal de la mission est la promotion de la mise en place d'une politique familiale de l'Etat pour les agents du secteur public. La mission s'insère donc dans la problématique générale de la prise en compte de l'élaboration par l'Etat d'une véritable politique de sécurité sociale dans le domaine des prestations familiales.

Cette politique publique permet à l'Etat de s'assurer du renouvellement harmonieux des générations, elle permet également d'assurer un minima social.

Le compte d'affectation spéciale des prestations familiales est financé essentiellement par la contribution de l'Etat-employeur, des établissements publics et des collectivités locales : elle est prélevée à hauteur de 5% de la solde permanente à l'exception du logement et du transport. En cas de déséquilibre du CAS, l'Etat intervient par une subvention.

La contribution-employeur est déterminée par un arrêté du Ministre en charge du budget.

## ENJEUX

L'alinéa 8 de l'article 1 du titre préliminaire relatif aux principes et droits fondamentaux de la Constitution de la République Gabonaise dispose que « l'Etat, selon ses possibilités, garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, aux handicapés, (...) la protection de la santé et de la sécurité sociale »

### **Enjeu 1 : Favoriser la famille**

A travers la prise en charge des enfants, les charges fiscales des familles devront baisser en fonction du nombre d'enfants alignés à la caisse par l'effet du quotient familial. Cela vise, tout aussi à encourager la politique nataliste à travers le versement aux agents publics éligibles des Allocations Prénatales et de la Prime à la Naissance.

### **Enjeu 2 : Apporter un appui financier aux familles**

La compensation des charges financières induites par la présence d'enfants au sein d'un ménage est la finalité première du dispositif juridique d'aide aux familles. Pour apprécier cette redistribution solidaire (entre les familles avec enfants et les familles sans enfant), on pourra comparer l'impact des prestations familiales sur le niveau de vie des ménages en fonction de leur configuration familiale. En plus de promouvoir la natalité, l'Etat alloue des ressources pour améliorer les conditions de vie des familles.

### **Enjeu 3 : Encourager et participer à l'éducation des enfants**

Au Gabon, la loi n°21/2011 du 24 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche, dispose que la scolarité est obligatoire de 3 à 16 ans. Consécutivement à cette vision de l'Etat, la CPPF entend l'accompagner par le versement aux parents d'une allocation de rentrée scolaire au titre des enfants éligibles.

### **Enjeu 4 : Protéger les enfants les plus vulnérables**

Conformément aux dispositions constitutionnelles ci-avant rappelées, la politique familiale prendra en compte les enfants les plus vulnérables, notamment les enfants handicapés et les enfants atteints de maladies incurables graves. Cette protection se matérialise par le versement d'une allocation de soutien familial pour enfant handicapé et malade.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

### **OBJECTIF N°1 : Maitrise de la dépense de prestations familiales**

- Résultat attendu 1 : Etendre les pièces de maintien de droit à l'allocation familiales ;
- Résultat attendu 2 : Effectuer de contrôle au moins 85% des contrôles prévus.

### **OBJECTIF N°2 : Optimiser la prévision des charges et des ressources des prestations familiales**

- Résultat attendu 1 : Atteindre au moins 90% d'exécution budgétaire ;
- Résultat attendu 2 : Recouvrir au moins 90% des ressources.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Maitrise de la dépense de prestations familiales**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat attendu 1 : Etendre les pièces de maintien de droit à l'allocation familiales ;
- Résultat attendu 2 : Effectuer de contrôle au moins 85% des contrôles prévus.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2020 Cible	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de pièces de prestations ayant une pièce de maintien de droit	%	ND	ND	90	90	0	90	100
Taux de contrôle interne et antifraude	%	ND	ND	90	100	10	90	100

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat 1 : Le taux de pièces de prestations ayant une pièce de maintien de droit est de 90% . Cet objectif a été atteint avec un meilleur suivi dans le contrôle a priori des dossiers.

Résultat 2 : Le taux de contrôle est de 100%.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Optimiser la prévision des charges et des ressources des prestations familiales**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat attendu 1 : Atteindre au moins 90% d'exécution budgétaire ;
- Résultat attendu 2 : Recouvrir au moins 90% des ressources.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé – Prévision)	2020 Cible	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'exécution budgétaire	%	ND	149	$90 \leq x \leq 100$	148,33	48,33	$90 \leq x \leq 100$	$90 \leq x \leq 100$
Taux de recouvrement budgétaire	%	ND	ND	$\geq 90$	100	10	$\geq 90$	$\geq 90$

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat 1 : Le taux d'exécution budgétaire est de 148,33 largement au-dessus des prévisions ;

Résultat 2 : Le Taux de recouvrement budgétaire est indéfini

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2019 (a)	AE engagées en 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020(c)	CP consommés en 2020	Ecart(c) - (d)
<b>N°62.985 : Aide à l'enfance</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>17 800 000 000</b>	<b>-5 800 000 000</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>17 800 000 000</b>	<b>-5 800 000 000</b>
Titre 4. Dépenses de transfert	12 000 000 000	17 800 000 000	-5 800 000 000	12 000 000 000	17 800 000 000	-5 800 000 000
<b>Total pour le programme</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>17 800 000 000</b>	<b>-5 800 000 000</b>	<b>12 000 000 000</b>	<b>17 800 000 000</b>	<b>-5 800 000 000</b>

### Explication des principaux écarts :

L'instauration des certificats de scolarité et les contrôles a priori des prestations liquidées permettent de contenir la charge des prestations du programme aide à l'enfance.

# AIDE A LA MATERNITE

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

---

### PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le périmètre du programme aide à la maternité est mis en œuvre par la CPPF.

La politique familiale devra amorcer une inflexion vers une meilleure prise en compte des besoins des parents à articuler leurs responsabilités familiales et professionnelles. Les allocations devront pouvoir ainsi faciliter le maintien des agents publics à leurs emplois, car elles leur offrent les moyens de se consacrer à l'éducation de leurs enfants tout en leur garantissant une natalité et un taux d'activité élevés, qui contribuent conjointement à long terme au renouvellement des générations.

A travers la prise en charge des enfants, les charges fiscales des familles devront baisser en fonction du nombre d'enfants alignés à la caisse par l'effet du quotient familial. Cette mission vise tout aussi à encourager la politique nataliste à travers le versement aux agents publics éligibles des allocations Prénatales et de la Prime à la naissance.

Des efforts importants devront être réalisés au cours des prochaines années pour développer l'offre de services d'accueil des nouveaux nés.

Ce programme permet d'anticiper et d'organiser au mieux l'accueil des enfants des agents publics et des retraités.

### PRESENTATION DES ACTIONS

---

Prévue par la législation actuellement en vigueur, les prestations de maternité constituent un axe majeur dans la politique de l'Etat en matière de prestations sociales. L'objectif de ce programme d'aide à la maternité est celui d'accompagner les familles et les ménages dans la préparation et l'accueil du jeune enfant

#### **ACTION N° 1 : ALLOCATIONS PRENATALES**

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement de l'allocation prénatale. Elle permet d'apporter à la mère enceinte un appui financier pour prendre en charge les dépenses liées au suivi de la grossesse (échographies, vaccins, bilans médicaux divers).

#### **ACTION N° 2 : PRIMES A LA NAISSANCE**

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement de la prime à la naissance. Cette prime vise à permettre tout aussi la mise à disposition des parents d'un soutien financier pour la prise en charge des dépenses liées à l'arrivée de l'enfant dans le ménage (layette, première visite médicale etc...)

### PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Mettre à l'honneur les familles dans la renaissance du Gabon, ce n'était pas seulement encourager le peuplement d'un pays qui souffre depuis très longtemps d'un taux de natalité faible. C'était aussi mettre en valeur l'immense espoir que représentent l'attente d'un enfant, l'avenir que porte un nouveau-né, l'élan que la jeunesse insufflé à la société.

Les familles apportent une contribution essentielle à notre équilibre social. Elles offrent un soutien irremplaçable à nos parents les plus fragiles et elles garantissent la transmission aux plus jeunes des repères de l'autorité - c'est un repère -, de l'affection - c'est un repère -, du respect - c'est un repère.

Le compte d'affectation spéciale des prestations familiales et sociales de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales et sociales des Agents de l'Etat est financée par la contribution de l'Etat-employeur, des établissements publics et des collectivités locales (5%). Et en cas de déséquilibre du CAS, l'Etat intervient par une subvention d'équilibre.

La contribution-employeur est déterminée par un arrêté du Ministre en charge du budget et l'assiette de cette retenue est l'ensemble d'éléments de rémunération des agents publics à l'exception du logement et du transport.

### ENJEUX

---

L'alinéa 8 de l'article 1 du titre préliminaire relatif aux principes et droits fondamentaux de la constitution de la République Gabonaise dispose que « l'Etat, selon ses possibilités, garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère,

aux handicapés, (...) la protection de la santé et de la sécurité sociale »

### **Enjeu 1 : Favoriser la politique nataliste pour renouveler les générations**

Cela vise, tout aussi à encourager la politique nataliste à travers le versement aux agents publics éligibles des allocations prénatales et de la prime à la naissance.

### **Enjeu 2 : Concilier vie familiale et vie professionnelle**

La politique familiale gabonaise devra amorcer une inflexion vers une meilleure prise en compte des besoins des parents à articuler leurs responsabilités familiales et professionnelles.

Des efforts importants devront être réalisés au cours des prochaines années pour développer l'offre de services d'accueil des nouveaux nés ou pour permettre à l'un des parents de cesser temporairement son activité professionnelle sans obérer ses chances ultérieures de retour à l'activité professionnelle.

### **Enjeu 3 : Apporter un appui financier aux familles**

La compensation des charges financières induites par l'arrivée ou la présence d'enfants au sein d'un ménage est la finalité première du dispositif juridique d'aide aux familles. Cette aide permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée et à la présence de l'enfant.

## **RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES**

### **OBJECTIF N°1 : Maitrise de la dépense de prestations familiales**

- Résultat attendu 1 : Etendre les pièces de maintien de droit à l'allocation familiales ;
- Résultat attendu 2 : Effectuer de contrôle au moins 85% des contrôles prévus.

### **OBJECTIF N°2 : Optimiser la prévision des charges et des ressources des prestations familiales**

- Résultat attendu 1 : Atteindre au moins 90% d'exécution budgétaire ;
- Résultat attendu 2 : Recouvrir au moins 90% des ressources.

## **AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE**

### **OBJECTIF STRATEGIQUE N°1: Maitrise de la dépense de prestations familiales**

#### **Rappel des résultats attendus**

Résultat attendu 1 : Etendre les pièces de maintien de droit à l'allocation familiales ;  
Résultat attendu 2 : Effectuer de contrôle au moins 85% des contrôles prévus.

#### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2020 Cible	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de pièces de prestations ayant une pièce de maintien de droit	%	ND	ND	90	90	0	90	100
Taux de contrôle interne et antifraude	%	ND	ND	90	100	10	90	100

#### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

Résultat 1 : Le taux de pièces de prestations ayant une pièce de maintien de droit est de 90%. Cet objectif a été atteint avec un meilleur suivi dans le contrôle a priori des dossiers.

Résultat 2 : Le taux de contrôle est de 100%.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Optimiser la prévision des charges et des ressources des prestations familiales

### Rappel des résultats attendus

- Résultat attendu 1 : Atteindre au moins 90% d'exécution budgétaire ;
- Résultat attendu 2 : Recouvrir au moins 90% des ressources.

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé – Prévision)	2020 Cible	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'exécution budgétaire	%	ND	149	$90 \leq x \leq 100$	2	-98	$90 \leq x \leq 100$	$90 \leq x \leq 100$
Taux de recouvrement budgétaire	%	ND	ND	$\geq 90$	100	10	$\geq 90$	$\geq 90$

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : Le taux d'exécution budgétaire est de 2% largement en dessous de la moyenne. Ce taux s'explique notamment par le fait que les prestations de maternité ne sont pas encore connues de l'ensemble des assurés.

Résultat 2 : Le Taux de recouvrement budgétaire est indéfini

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2018	AE engagées en 2018	Ecart	CP ouverts en LF pour 2018	CP consommés en 2018	Ecart
	(a)	(b)	(a - b)	(c)	(d)	(c) - (d)
<b>N°62.986 : Aide à la maternité</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>4 410 000 000</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>4 410 000 000</b>
Titre 4. Dépenses de transfert	4 500 000 000	90 000 000	4 410 000 000	4 500 000 000	90 000 000	4 410 000 000
<b>Total pour le programme</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>4 410 000 000</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>4 410 000 000</b>

### Explication des principaux écarts :

Les prestations de maternités restent inconnues de l'ensemble des assurés.